

Séance ordinaire du conseil municipal du 4 mai 2020

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE LAVALTRIE

À une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Lavaltrie, tenue le lundi 4 mai 2020 à 19 h 30, à huis clos, par voie de visioconférence, et à laquelle séance sont présents les membres du conseil suivants : monsieur le maire, Christian Goulet, mesdames les conseillères, Isabelle Charette, Danielle Perreault et Lisette Falker et messieurs les conseillers, Denis Moreau, Pascal Tremblay, Jocelyn Guévremont, Robert Pellerin et Gaétan Bérard.

Sont également présents : monsieur Marc-Olivier Breault, directeur général ainsi que madame Madeleine Barbeau, greffière.

Ouverture de l'assemblée

Monsieur le maire, Christian Goulet constate le quorum et déclare ouverte la présente séance ordinaire.

2020-05-01

Dépôt du rapport financier 2019 et de ses faits saillants et approbation du rapport de l'auditeur indépendant

ATTENDU que l'article 105.1 de la *Loi sur les cités et villes* prévoit que le trésorier doit, lors d'une séance du conseil, déposer le rapport financier ;

ATTENDU qu'un avis public a été donné le 24 avril 2020, lequel indiquait que le rapport financier et le rapport de l'auditeur indépendant seraient déposés à la présente séance ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par madame Danielle Perreault
Appuyé par monsieur Denis Moreau

Que le conseil municipal de la Ville de Lavaltrie accepte le rapport financier 2019 et le rapport de l'auditeur indépendant, tels que déposés.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2020-05-02

Adoption du procès-verbal de la séance du 6 avril 2020

Il est proposé par monsieur Jocelyn Guévremont
Appuyé par monsieur Pascal Tremblay

Que soit approuvé le procès-verbal de la séance tenue le 6 avril 2020. Les membres du conseil ayant reçu copie de ce document avant la présente séance et ayant constaté sa fidèle transcription, dispensent la greffière de sa lecture et l'approuvent sans modification.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Période de questions

La séance du conseil ayant lieu à huis clos, quelques membres du conseil prennent la parole et adressent différentes questions à Monsieur le Maire. La séance étant enregistrée, la visioconférence sera disponible à la population sur le site Web de la Ville.

2020-05-03

Mandat au procureur - accumulation d'objets et usage illégal de la propriété du 170, rue Notre-Dame

ATTENDU que le locataire de l'immeuble situé au 170, rue Notre-Dame accumule des objets divers et fait une utilisation illégale de la propriété ;

ATTENDU que la situation ne s'est pas améliorée malgré les constats d'infraction émis au propriétaire de l'immeuble ;

ATTENDU l'importante dégradation esthétique de l'environnement ;

ATTENDU que le nombre de plaignants augmente quant à cette situation ;

ATTENDU que le conseil municipal, afin de remédier à la situation, souhaite intenter des procédures en vertu de la législation provinciale ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par madame Lisette Falker
Appuyé par monsieur Jocelyn Guévremont

Que la Ville de Lavaltrie intente les procédures légales appropriées afin d'assurer, au 170, rue Notre-Dame, le respect de la réglementation d'urbanisme ;

Que maître Pierre-Édouard Asselin du cabinet d'avocats *Roy et Asselin inc.* soit mandaté aux fins de donner effet à la présente résolution et d'intenter les procédures légales qui s'imposent suivant ce qu'il jugera approprié afin d'assurer le respect de la réglementation d'urbanisme.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2020-05-04

Avis de motion et dépôt du projet de règlement - nuisances

Je, Lisette Falker, conseillère de cette municipalité, donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, un règlement modifiant le *Règlement concernant les nuisances* ;

Un projet de ce règlement est déposé séance tenante.

2020-05-05

Octroi de mandat - Services professionnels pour plans et devis - Éclairage La Halte de Lavaltrie

ATTENDU que la Ville souhaite aménager un réseau d'éclairage pour les futures rues du projet domiciliaire *La Halte de Lavaltrie* ;

ATTENDU que l'aménagement d'un réseau d'éclairage dans ce secteur requiert des services professionnels pour la conception des plans et devis ;

ATTENDU que la firme *Infrastructel* a déposé, à la Ville, une offre de services en date du 24 janvier 2020 ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par monsieur Pascal Tremblay
Appuyé par monsieur Denis Moreau

Que le conseil municipal accepte l'offre de services professionnels en ingénierie pour la conception des plans et devis pour l'éclairage de rues du projet domiciliaire *La Halte de Lavaltrie*, présentée par *Infrastructel* au coût de 21 600 \$, avant taxes, selon les conditions décrites à ladite offre de services ;

Que cette dépense soit imputée au futur règlement d'emprunt décrétant lesdits travaux, au poste budgétaire 23 070 01 721 *Éclairage Halte Lavaltrie*.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2020-05-06

Autorisation d'utilisation de chemins de détour pour les travaux 2020-2021 du MTQ

ATTENDU que le ministère des Transports du Québec (MTQ) planifie des travaux de pavage dans les bretelles de l'autoroute 31 et de l'autoroute 40 pour la période 2020-2021 ;

ATTENDU que ces travaux engendreront la fermeture de certaines bretelles de l'autoroute 31 et de l'autoroute 40 ;

ATTENDU que, durant la fermeture de ces voies d'accès, le MTQ devra diriger les usagers de la route vers des chemins de détour ;

ATTENDU que, dans sa demande transmise par courriel le 17 mars 2020, le MTQ identifie le chemin de Lavaltrie, le rang Saint-François et le rang Saint-Henri comme étant les routes municipales à utiliser comme chemins de détour ;

ATTENDU que le MTQ, dans ce même courriel, s'engage à remettre les routes municipales utilisées comme chemins de détour dans le même état qu'avant les travaux ;

ATTENDU que la fermeture des accès et l'utilisation de chemins de détour par le MTQ n'entrent pas en conflit avec le calendrier de travaux de la Ville de Lavaltrie ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par monsieur Pascal Tremblay
Appuyé par monsieur Denis Moreau

Que la Ville autorise le MTQ à utiliser le chemin de Lavaltrie, le rang Saint-François ainsi que le rang Saint-Henri comme chemins de détour, durant les travaux de pavage dans les bretelles de l'autoroute 31 et de l'autoroute 40, pour la période 2020-2021 ;

Que cette autorisation soit conditionnelle à la remise en état, par le MTQ, des routes municipales utilisées comme chemins de détour, et ce, telles qu'elles étaient avant les travaux.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2020-05-07

Adjudication de contrat - Travaux de pavage sur différentes rues et parties de rues

Il est proposé par monsieur Pascal Tremblay
Appuyé par monsieur Denis Moreau

Que le conseil municipal, après étude des soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres public pour des *travaux de pavage sur différentes rues et parties de rues*, octroie au soumissionnaire ayant présenté la plus basse soumission conforme *Excavation Normand Majeau inc.*, ledit contrat, au coût total de 461 862,17 \$, incluant les taxes ;

Que cette dépense soit assumée par le règlement d'emprunt n° 269-2020 décrétant la réalisation desdits travaux.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2020-05-08

Demande de certificat d'autorisation au MELCC pour le projet de la gestion des eaux pluviales dans le parc industriel

ATTENDU que le projet de construction d'un bâtiment industriel sur le lot 6 299 981 nécessite un certificat d'autorisation du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) pour la gestion des eaux pluviales dudit lot ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par monsieur Pascal Tremblay
Appuyé par monsieur Denis Moreau

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

Que la Ville de Lavaltrie autorise *Les Consultants G.P.S. inc.* à soumettre une demande de certificat d'autorisation (articles 22 et 32 LQE) au MELCC visant la gestion des eaux pluviales pour le projet de construction d'un bâtiment industriel, sur le lot 6 299 981 situé à l'intersection des rues des Métiers et des Charpentiers à Lavaltrie, tel

que présenté aux plans numéros 4713-1331 CIV-01 et CIV-02 révisés le 24 mars 2020.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2020-05-09

Avenant - Mandat EXP - Projet de construction et de réfection d'infrastructures municipales

ATTENDU que des travaux supplémentaires d'ingénierie, de production de plans et devis ainsi que de surveillance de chantier sont requis dans le cadre de la réalisation du projet de construction et de réfection d'infrastructures municipales dans le secteur des rues Arcand et L'Espérance ;

ATTENDU qu'en date du 24 avril 2020, la firme *EXP* a déposé une offre de services de 20 100 \$, taxes en sus, pour la production de plans et devis ainsi que la surveillance de chantier pour la réfection de la rue Notre-Dame entre les rues Turnbull et L'Espérance ;

ATTENDU qu'en date du 27 avril 2020, la firme *EXP* a déposé une offre de services de 18 400 \$, taxes en sus, pour la production de plans et devis pour la réfection de la rue Paquin ;

ATTENDU que la Ville dispose des crédits budgétaires suffisants au règlement d'emprunt numéro 255-2019 décrétant la réalisation desdits travaux pour assumer ces dépenses supplémentaires ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par monsieur Pascal Tremblay
Appuyé par monsieur Denis Moreau

Que le conseil municipal autorise un avenant au mandat de la firme *EXP* dans le cadre du projet de construction et de réfection d'infrastructures municipales dans le secteur des rues Arcand et L'Espérance et accepte les offres de services suivantes :

- offre de services portant la date du 24 avril 2020, estimée à 20 100 \$, taxes en sus, pour la production de plans et devis ainsi que la surveillance de chantier pour la réfection de la rue Notre-Dame entre les rues Turnbull et L'Espérance ;
- offre de services portant la date du 27 avril 2020, estimée à 18 400 \$, taxes en sus, pour la production de plans et devis pour la réfection de la rue Paquin ;

Que ces dépenses soient assumées par le règlement d'emprunt numéro 255-2019 décrétant la réalisation desdits travaux.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2020-05-10

Complexe sportif - financement étude de faisabilité et dépôt de projet

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande d'aide financière de l'OBNL qui a été créée dans le but de réaliser le projet *Complexe Multisports Lavaltrie* ;

ATTENDU que le conseil municipal a pris connaissance de l'état d'avancement du dossier concernant la demande de subvention dans le cadre du *Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives* (PAFIRS) ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par monsieur Denis Moreau
Appuyé par monsieur Jocelyn Guévremont

Que le conseil municipal octroie une aide financière supplémentaire de 30 000 \$ à l'OBNL *Complexe Multisports Lavaltrie*.

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02 110 01 970 - *Projets spéciaux, dons et subventions - élus*.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2020-05-11

Adoption du règlement 272-2020

Il est proposé par monsieur Pascal Tremblay
Appuyé par madame Lisette Falker

Que le conseil municipal adopte le règlement numéro 272-2020 intitulé : *Règlement concernant la fourniture et l'utilisation de l'eau potable de la Ville de Lavaltrie*, tel que déposé.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2020-05-12

Étude de vulnérabilité des sources d'eau potable - Demande d'aide financière (PPASEP)

ATTENDU que la Ville de Lavaltrie a pris connaissance du cadre normatif détaillant les règles et normes du *Programme pour une protection accrue des sources d'eau potable* (PPASEP) ;

ATTENDU que la Ville de Lavaltrie désire présenter une demande d'aide financière au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, dans le cadre du volet 1 du PPASEP afin de réaliser l'analyse de la vulnérabilité des sources d'eau potable de la municipalité ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par monsieur Pascal Tremblay
Appuyé par madame Lisette Falker

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

Que le conseil municipal autorise la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du volet 1 du PPASEP ;

Que madame Andréanne Bergeron, conseillère en environnement, soit autorisée à signer les documents de demande de subvention relatifs à la réalisation de l'analyse de la vulnérabilité des sources d'eau potable de la municipalité dans le cadre du volet 1 du PPASEP.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2020-05-13

Suspension d'un employé

ATTENDU que le conseil municipal a pris connaissance d'un rapport de la Direction générale indiquant les motifs d'imposer, à la personne salariée no 110125, deux journées de suspension sans solde ;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par madame Danielle Perreault
Appuyé par monsieur Denis Moreau

Que le conseil municipal ratifie la suspension sans solde, pour deux journées de travail de l'employé n° 110125.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2020-05-14

Résiliation du contrat d'agrandissement du Café Culturel de la Chasse-Galerie

ATTENDU que le 8 juillet 2019, la Ville de Lavaltrie a attribué au plus bas soumissionnaire conforme, *Les Entreprises Baillargeon et Coulombe inc.*, le contrat relatif à l'agrandissement du Café culturel de la Chasse-Galerie ;

ATTENDU l'adoption du règlement numéro 242-2018, décrétant la réalisation de ces travaux ;

ATTENDU qu'en cours de réalisation des travaux, soit le 14 septembre 2019, un incendie s'est déclaré et a causé d'importants dommages au bâtiment, incluant la portion qui faisait l'objet des travaux d'agrandissement depuis le mois d'août 2019 ;

ATTENDU que cet événement, fortuit, a remis en question la pertinence de poursuivre les travaux d'agrandissement alors que la partie située à l'avant (vieille partie) était d'ores et déjà déficiente et souffrait de certaines irrégularités auxquelles les indemnités d'assurance ne pouvaient remédier (remise en état d'origine) ;

ATTENDU que cet événement et ses conséquences ont conduit la Ville à ordonner la suspension du chantier le temps, pour le conseil, d'évaluer les options disponibles et de retenir la meilleure ;

ATTENDU que les travaux d'agrandissement sont donc suspendus depuis l'incendie et qu'il convient maintenant de décider du sort du projet initial d'agrandissement ;

ATTENDU que le conseil est d'avis, après mure réflexion, qu'il est préférable de mettre un terme au projet d'agrandissement et qu'il convient donc de se prévaloir des dispositions du devis et du Code civil du Québec autorisant la Ville à résilier le contrat intervenu avec *Les Entreprises Baillargeon et Coulombe inc.*, le 8 juillet 2019 ;

ATTENDU que la Ville doit néanmoins indemniser l'entrepreneur pour les dépenses encourues et la valeur des travaux exécutés à la date de réception de l'avis écrit de résiliation, sous réserve de la production par l'entrepreneur des pièces justificatives requises ;

ATTENDU qu'aucuns travaux n'ont été effectués suite à l'incendie, consécutivement à la suspension du chantier ;

ATTENDU que l'entrepreneur a, de son côté, produit à la Ville une réclamation conséquente avec les travaux exécutés à la date de l'incendie ;

ATTENDU que l'architecte mandaté par la Ville pour la surveillance du chantier a produit à la Ville ses recommandations en regard de cette réclamation de l'entrepreneur et pour l'émission du certificat de paiement numéro 2, faisant état des montants admissibles ;

ATTENDU l'approbation du tout par les professionnels de la Ville ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par madame Danielle Perreault
Appuyé par monsieur Denis Moreau

Que le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit ;

Que la Ville de Lavaltrie, se prévalant des dispositions des articles 10.5 et suivants du devis, informe l'entrepreneur au moyen des présentes, qu'elle résilie le contrat intervenu le 8 juillet 2019 avec *Les Entreprises Baillargeon et Coulombe inc.*, vu les circonstances évoquées au préambule de la présente résolution ;

Qu'une copie de la présente résolution soit expédiée à l'entrepreneur, pour valoir avis écrit de résiliation ;

Que le conseil autorise, suite aux recommandations de l'architecte Mireille Asselin, le paiement des montants réclamés par l'entrepreneur à même sa facture 000266 du 29 octobre 2019, conformément au certificat de paiement daté du 22 avril 2020 de Mireille Asselin, architecte, pour valoir exécution des obligations de la Ville au terme de l'article 10.5.2 du devis, soit la somme de 74 938,87 \$.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2020-05-15

Mandat Bélanger Sauv  - Station de pompage Charland

Il est proposé par madame Danielle Perreault
Appuyé par monsieur Denis Moreau

Que le conseil municipal mandate maître Yves Cha n  du cabinet *B langer Sauv * de Joliette, relativement   l'accompagnement juridique

dans le cadre du litige avec *madame Lyne Desrosiers* et *monsieur Richard Therrien* relatif à la station de pompage Charland.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2020-05-16

Avis de motion et dépôt du projet de règlement - augmentation du fonds de roulement

Je, Danielle Perreault, conseillère de cette municipalité, donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, un Règlement décrétant une augmentation de 200 000 \$ du fonds de roulement.

Un projet de ce règlement est déposé séance tenante.

2020-05-17

Autorisation - réalisation et financement de divers projets d'investissements

ATTENDU que le conseil municipal entend procéder à la réalisation des projets d'investissements suivants :

- Mise aux normes du plafond au sous-sol du bâtiment municipal situé au 1370, rue Notre-Dame ;
- Travaux d'imperméabilisation et de drainage du bâtiment municipal situé au 1341, rue Notre-Dame ;
- Réfection de la toiture du bâtiment municipal situé au 235, rue Saint-Antoine Nord ;
- Installation de structures d'affichage aux entrées de la Ville ;
- Mise aux normes du parc de la rue Rose ;
- Installation d'un mur antibruit, à proximité du parc des Riverains ;
- Acquisition d'une unité d'eau mobile ;
- Acquisition de trois véhicules électriques ou hybrides, conformément au plan d'acquisition et de remplacement de véhicules déposé dans le cadre du *Programme triennal d'immobilisations 2020-2022*.

ATTENDU que ces projets d'investissements sont jugés prioritaires par le conseil ;

ATTENDU que ces projets sont inscrits au programme triennal d'immobilisations 2020-2022, adopté par le conseil ;

ATTENDU que ces projets d'investissements peuvent être financés par le fonds de roulement de la Ville ;

ATTENDU que la mise aux normes du parc de la rue Rose et l'installation d'un mur antibruit peuvent être partiellement financées par le revenu reporté du fonds de parcs ;

ATTENDU le règlement sur la gestion contractuelle en vigueur ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par madame Danielle Perreault
Appuyé par monsieur Denis Moreau

Que le conseil autorise la réalisation des projets d'investissements détaillés au préambule ;

Que pour procéder à la mise aux normes du plafond au sous-sol du bâtiment municipal situé au 1370, rue Notre-Dame, le conseil municipal autorise l'affectation d'une somme maximale de 35 000 \$ du fonds de roulement et l'amortissement du montant utilisé sur une période de 5 ans ;

Que pour réaliser les travaux d'imperméabilisation et de drainage du bâtiment municipal situé au 1341, rue Notre-Dame, le conseil municipal autorise l'affectation d'une somme maximale de 35 000 \$ du fonds de roulement et l'amortissement du montant utilisé sur une période de 5 ans ;

Que pour procéder à la réfection de la toiture du bâtiment municipal situé au 235, rue Saint-Antoine Nord, le conseil municipal autorise l'affectation d'une somme maximale 25 000 \$ du fonds de roulement et l'amortissement du montant utilisé sur une période de 5 ans ;

Que pour procéder à l'installation de structures d'affichage aux entrées de la Ville, le conseil municipal autorise l'affectation d'une somme maximale 90 000 \$ du fonds de roulement et l'amortissement du montant utilisé sur une période de 10 ans ;

Que pour procéder à l'acquisition d'une unité d'eau mobile, le conseil municipal autorise l'affectation d'une somme maximale 37 800 \$ du fonds de roulement et l'amortissement du montant utilisé sur une période de 5 ans ;

Que pour procéder à l'acquisition de trois véhicules électriques ou hybrides, conformément au plan d'acquisition et de remplacement, le conseil autorise l'affectation d'une somme maximale de 96 000 \$ du fonds de roulement et l'amortissement du montant utilisé sur une période de 7 ans ;

Que pour réaliser la mise aux normes du parc de la rue Rose, le conseil municipal autorise l'affectation d'une somme de 45 000 \$ du revenu reporté fonds de parcs ainsi que l'affectation d'une somme maximale de 55 000 \$ du fonds de roulement et l'amortissement du montant utilisé sur une période de 10 ans ;

Que pour procéder à l'installation d'un mur antibruit, à proximité du parc des Riverains, le conseil municipal autorise l'affectation d'une somme de 30 000 \$ du revenu reporté fonds de parcs, ainsi que l'affectation d'une somme maximale de 30 000 \$ du fonds de roulement et l'amortissement du montant utilisé sur une période de 5 ans ;

Que les sommes non utilisées pour la réalisation de ces projets d'investissements soient retournées au fonds de roulement.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2020-05-18

Autorisation de paiement de divers projets

Il est proposé par madame Danielle Perreault
Appuyé par monsieur Denis Moreau

Que le conseil autorise les paiements suivants dans le cadre des travaux autorisés par différents règlements soit :

Règlement 226-2017 - Acquisition d'ameublement et travaux de rénovation, d'entretien et de réaménagement de différents immeubles municipaux

Les Entreprises Constructo inc.	Coupon 1256	11 890, 88 \$
---------------------------------	-------------	---------------

Règlement 237-2018 - Remplacement, acquisition et installation de différents équipements nécessaires au traitement de l'eau potable

Allen Entrepreneur général inc.	Coupon 1255	316 801,49 \$
---------------------------------	-------------	---------------

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Autorisation de dépenses et dépôt du rapport budgétaire

Le trésorier dépose un rapport relatif aux autorisations des dépenses accordées par les fonctionnaires ou employés responsables d'activités budgétaires, pour la période du 26 mars au 25 avril 2020, ainsi qu'un rapport budgétaire en date du 27 avril 2020.

2020-05-19

Autorisation de paiement - comptes à payer

Il est proposé par madame Danielle Perreault
Appuyé par monsieur Denis Moreau

Que le conseil municipal autorise le paiement des déboursés du 2 avril au 4 mai 2020 de la Ville de Lavaltrie, incluant les dépenses du fonds d'administration et les dépenses en immobilisation, le tout pour une somme de 1 350 555,34 \$, selon le rapport déposé par le Service de la trésorerie, en date du 29 avril 2020, lequel est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2020-05-20

Levée de l'assemblée

Il est proposé par monsieur Gaétan Bérard
Appuyé par monsieur Denis Moreau

Que l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h35.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Christian Goulet, maire

Madeleine Barbeau, greffière

Approbation, par le maire, des règlements et résolutions (art. 53 L.C.V.)

Je soussigné, Christian Goulet, maire de la Ville de Lavaltrie approuve les règlements et résolutions du présent procès-verbal.

EN FOI DE QUOI, j'ai signé ce 5^e jour du mois de mai 2020.

Christian Goulet, maire